



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais  
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 16 décembre 2021**

**Présents :**

**Bureau :** MMES BEVIERE, LEVY, PAILLOUX ; MM. BARJONET, BERTHELOT, BRUNEAU, COULON, GUERINET, PICAULT, POINCLOUX, ROUSSEAU.

**Autres personnalités :** Mme KARCZEWSKI, Sous-préfecture de Pithiviers, Mme PELHATE, Conseillère départementale.

**Absents excusés :**

**Bureau :** MMES CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE ; MM. BOURGEOIS, BRISSON, CIRET, GAURAT.

**Autres personnalités :** Mme PEURIERE, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers, Mme REYT, Conseil régional, M. BARTOLI, Conseil départemental du Loiret.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 18 novembre 2021 ;
- Avis sur le projet de PLUi du Beunois ;
- Avis sur les projets des PLU des communes de Bondaroy, Dadonville, Pithiviers (dont AVAP) et Pithiviers-le-Vieil ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale :
  - Examen des dossiers de demande de subvention ;
  - Proposition de modification du Plan de relance CRST ;
- Implantation d'une légumerie à l'échelle du PETR : opportunité de financement d'une étude de faisabilité via le Plan de relance, le Contrat Régional de Solidarité Territoriale ou la convention de réciprocité avec le Conseil départemental ;
- Elargissement des clauses d'insertion : conventionnement avec la Maison de l'Emploi du bassin d'Orléans ;
- Programme Leader 2023-2027 : candidature conjointe avec le PETR Montargois en Gâtinais et réponse à l'appel à manifestation d'intérêt ;
- Affaires diverses.

Après avoir salué les élus, et les remerciant de leur présence, Mme BEVIERE excuse Mme la Sous-préfète, en réunion CRTE en Préfecture, ainsi que Mme DUBOIS, Député, et les deux élues régionales.

Mme BEVIERE fait part de la liste des personnes excusées et des pouvoirs reçus :

Mme CHARVIN donne pouvoir à Mme PAILLOUX.

Mme DAUVILLIERS donne pouvoir à M. BERTHELOT.

La Présidente souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, celui du renouvellement de la convention d'adhésion à la médecine préventive du CDG du Loiret, l'appel à candidature ayant été reçu la veille de la réunion du Bureau.

Accord à l'unanimité.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

**Approbation du compte-rendu du Bureau du 18 novembre 2021**

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour : dossiers CRST (travaux d'accessibilité à la mairie de Chilleurs-aux-Bois, travaux de rénovation de l'éclairage public de Pithiviers), proposition d'inscription de nouvelles mesures pour le CRST 2022-2028, suite des échanges autour de l'implantation d'une légumerie à l'échelle du PETR,

retour sur la présentation des PTRE et échanges autour d'une démarche à l'échelle du PETR pour les clauses d'insertion dans les marchés publics.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

### **Avis sur le PLUi du Beaunois**

Mme BEVIERE indique que 5 démarches de PLU sont à l'étude ; les quatre PLU de l'agglomération de Pithiviers (Bondaroy, Dadonville, Pithiviers et Pithiviers-le-Vieil), et le PLUi du Beaunois. L'avis sur l'AVAP de Pithiviers est intégré au PLU.

La Présidente passe la parole à Gwenaëlle GHESQUIERE, chef de projet Développement Durable et SCoT. Elle précise que les documents ont été présentés et débattus en réunion de Commission Aménagement Durable du 13 décembre.

M. ROUSSEAU, Vice-président chargé du SCoT, indique que lors de cette réunion, il n'a pas été fait de remarque particulière sur les projets, ces derniers étant plutôt qualitatifs.

Gwenaëlle GHESQUIERE précise que les deux territoires d'étude sont vus en parallèle, pour éviter les redondances dans la présentation. L'analyse des projets, au regard du SCoT, se fait sur les chapitres suivants :

- Présentation du périmètre d'étude.
- Présentation des données sur la population constatée et les évolutions prévues, le taux de variation annuel, par période.
- Les partis pris en matière d'aménagement (PADD). 4 axes pour l'inter-PLU et 3 axes pour le PLUi.
- La compatibilité du SCoT et des PLU/PLUi, au regard de la trame environnementale pour mettre en place un projet durable, de la politique d'accueil de la population, des déplacements et de la limitation à la dépendance à la voiture individuelle, de la stratégie économique.

En synthèse, l'analyse fait ressortir les points forts suivants :

- Pour l'agglomération de Pithiviers : une volonté de limiter l'urbanisation, des règlements, dont l'AVAP, qui permettent de préserver les secteurs naturels et agricoles tout en valorisant le patrimoine bâti des communes et l'intégration des nouvelles constructions dans leurs environnements.
- Pour le PLUi du Beaunois : un document clair et bien illustré, un diagnostic qui met en évidence les enjeux du territoire auquel répond en partie le PADD et les justifications sont bien étayées. Les analyses et explications concernant les objectifs en termes de production de logements et de scénario démographique sont claires.

Les points faibles sont les suivants :

- Pour l'agglomération de Pithiviers : des enjeux qui ne ressortent que très peu du diagnostic et des objectifs en termes de logements trop importants par rapport aux nouveaux arrivants attendus.
- Pour le PLUi du Beaunois : des doutes peuvent subsister pour les densités des OAP, celles du document étant en densité brutes alors que le SCoT les analyse en densités nettes.

Mme BEVIERE la remercie de sa présentation et rappelle que les deux démarches ont été bien traitées, et qu'elles ne posent pas de problème au regard du SCoT.

En conclusion, le PETR propose d'émettre un avis favorable aux PLU de l'agglomération, sous réserve de prendre en compte les remarques émises et de corriger les erreurs relevées, mentionnées dans les annexes à la délibération, et un avis favorable, simple, pour le PLUi du Beaunois, avec néanmoins la correction d'erreurs mentionnées dans l'annexe à la délibération.

Il est demandé que ces annexes soient envoyées aux membres du Bureau, avec le support présenté en séance.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Avis favorables à l'unanimité pour les deux démarches, sous réserve de la prise en compte des remarques mentionnées ci-dessus et jointes en annexes aux délibérations.**

### **Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2016-2022**

Examen des dossiers de demande de subvention.

La Présidente indique qu'il n'y a pas de dossier à examiner en séance, aucun de ceux en préparation n'étant finalisé.

Proposition de modification du Plan de relance spécifique au CRST.

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, qui rappelle que ce sujet a déjà été abordé en Bureau. Il s'agit ici de faire un point d'étape, et de valider le principe d'une modification, en fonction des dossiers qui peuvent être ajoutés,

notamment ceux agricoles, ou ceux des collectivités, qui peuvent être avancés dans leur calendrier ou encore abondés au niveau des pourcentages d'intervention.

L'objectif est de limiter au maximum le solde théorique en fin de contrat.

S'agissant des projets agricoles, certains d'entre eux avaient dû être écartés, car le solde de la mesure 5 « Diversification agricole et circuits courts » avait été réservé à la démarche d'amanderaies.

5 dossiers peuvent être présentés. Certains d'entre eux restent à affiner en termes de dépenses.

Comme indiqué lors du Bureau du 14 octobre, la CC du Pithiverais a besoin d'investir dans des bâtiments modulaires pour assurer la compétence périscolaire, notamment à Chilleurs-aux-Bois. Des demandes de devis sont en cours. Les 100 000 € ne sont donc encore qu'une estimation.

La phase 2 du projet Micro Folie est aujourd'hui terminée. La subvention sur la mesure 16-1 « Aménagements culturels à Pithiviers » étant réservée à Pithiviers, il est proposé d'abonder la subvention régionale pour arriver à 80%, au lieu des 30% initiaux.

La rénovation du sol du gymnase de Puiseaux reste d'actualité, alors que les investissements liés aux tennis couverts et au terrain de football sont repoussés, notamment car la compétence est rendue à la ville de Puiseaux, comme l'indique Mme LEVY. Cela redonne donc des disponibilités financières (+/- 200 000 €).

La rénovation des tennis couverts à Pithiviers peut être avancée. Dans ce cas, le dossier passerait donc sur ce contrat.

Les dépenses pour l'aménagement de deux terrains de beach volley à Beaune-la-Rolande sont à finaliser.

La création d'un city stade à Malesherbes reste à l'étude.

Comme pour le projet Micro Folie, il est proposé d'augmenter la subvention pour l'étude de faisabilité pour une piscine intercommunale portée par la CC Plaine du Nord Loiret, la portant à 80% également au lieu de 20%.

Les résultats de l'appels d'offres pour le programme de rénovation de la Place du Mesnil à la Neuville/Essonne seront validés la semaine prochaine. Des demandes DETR/DSIL et CD45 sont envisagées, le projet pourra donc être financé à 40%. Le montant définitif sera connu dans quelques jours.

Le projet d'étude agro-environnementale porté par M. FRISON peut être financé à 80%.

Le projet de sentier et d'aménagement au moulin de Chatillon, porté par la commune d'Ondreville/Essonne doit encore être affiné. Les dépenses sur devis seront connues début janvier. La subvention serait de 40%, en contrepartie de financements Leader.

Les résultats des appels d'offres relatifs aux travaux d'isolation de la mairie et la salle des associations à Chatillon-le-Roi seront validés en janvier. Le montant de subvention sera précisé en janvier également, avec une éventuelle bonification.

**Compte tenu de ces projections, le Bureau valide le principe d'une modification du Plan de relance spécifique au CRST, avec d'éventuelles bonifications, si le solde du contrat le permet. Un accord de la Région est toutefois nécessaire.**

**Implantation d'une légumerie à l'échelle du PETR : opportunité de financement d'une étude de faisabilité via le Plan de relance, le CRST ou la convention de réciprocité avec le Conseil départemental du Loiret**

M. GUERINET s'étonne que le projet d'une étude sur l'implantation d'une légumerie soit à nouveau abordé en Bureau, car il ne se souvient pas que les élus aient validé son portage par le PETR.

Mme BEVIÈRE indique que le compte-rendu du Bureau, validé en début de séance, l'indiquait, si des opportunités de financement se présentaient. Elle cite : « En conclusion des échanges, les élus du Bureau se disent favorables à une étude de faisabilité, si celle-ci peut être financée via le Plan de relance ou le CRST. ».

M. GUERINET reconnaît avoir validé le compte-rendu sans l'avoir lu.

La Présidente fait remarquer par ailleurs que d'autres territoires proches travaillent sur cette thématique, et que, si d'autres projets arrivaient à terme avant le nôtre, ils rentreraient en concurrence immédiate. Les agriculteurs ne pouvant pas s'investir individuellement dans plusieurs démarches, le projet du Nord Loiret tomberait de lui-même, et les emplois induits iraient au bénéfice des territoires voisins.

Mme LEVY fait remarquer que sans étude, il reste difficile de mesurer la faisabilité du projet.

M. COULON rappelle que les tonnages concernés restent assez faibles.

M. GUERINET indique que les démarches des Communautés de communes au sujet de l'approvisionnement des cantines scolaires ne sont pas suffisamment avancées pour envisager une légumerie.

La Présidente ajoute que cette étude pourrait être très utile aux Communautés de communes et qu'il est dommage d'y renoncer.

**Le désaccord entre les élus fait que la Présidente propose de retirer la délibération.**

#### **Elargissement des clauses d'insertion : conventionnement avec la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans**

La Présidente rappelle que le sujet a été abordé lors du dernier Bureau. Les élus sont favorables à une bonification dans le futur CSRT, pour des projets en-deçà du seuil de 500 000 € de travaux, rendu obligatoire par la Région. La démarche doit rester volontaire.

En lien avec cette décision, il est proposé de conventionner au niveau du PETR, et non plus à l'échelle de chacune des trois intercommunalités.

M. BRUNEAU se fait confirmer en séance que pour la CC du Pithiverais, la convention avec la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans n'est pas annuelle mais pour trois ans, soit jusqu'en 2024.

Il en est de même, donc, pour la CC Pithiverais Gâtinais.

Pour la CC Plaine du Nord Loiret, M. BRUNEAU précise que la convention était réservée à un seul dossier, et non pas à l'échelle de l'intercommunalité.

**En fonction de ces informations, la délibération devient sans objet. Cependant, le fait d'élargir la mise en œuvre des clauses d'insertion et de poursuivre et développer le travail engagé avec la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans sont confirmés.**

#### **Programme Leader 2023-2027 : candidature conjointe avec le PETR Montargois en Gâtinais et réponse à l'appel à manifestation d'intérêt**

La Présidente indique avoir reçu la veille, par mail, l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Centre-Val de Loire.

Elle donne lecture du courrier, en synthèse, et précise les trois axes stratégiques proposés au niveau régional :

- Améliorer l'accès à des services de proximité (santé, mobilité, alimentation, accueil jeunes, services aux personnes âgées...) et appuyer l'innovation sociale pour les territoires inclusifs.
- Relocaliser et reterritorialiser l'économie.
- Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique.

Mme BEVIÈRE rappelle que le principe d'une candidature conjointe, renouvelée, avec le PETR Montargois en Gâtinais, avait déjà été évoquée en Comité syndical, lors des orientations budgétaires notamment, mais qu'aucune délibération n'a encore été prise.

Les réunions de concertation organisées courant 2021 vont plutôt dans le sens de l'appel à manifestation.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Renouvellement de la convention d'adhésion à la médecine préventive du CDG du Loiret**

La Présidente rappelle que le PETR avait déjà conventionné en 2018 avec le CDG du Loiret sur ce sujet, et qu'il s'agit aujourd'hui de renouveler le partenariat, pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'en 2024.

La participation de la collectivité est maintenue à 0,33% du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## A Commission de Suivi des Sites (CSS) INOVA.

Mme BEVIERE précise que le PETR siège déjà auprès de deux autres commissions des sites, celles de PMC ISOCHÉM et de VARIO ENERGY.

Pour la CSS INOVA, il est proposé de désigner Mme BEVIERE en tant que titulaire et Mme LEVEQUE en tant que suppléante.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Les désignations sont adoptées à l'unanimité.**

## Affaires diverses

- Réunions de concertation pour l'élaboration du futur CRST 2022-2028.

Mme BEVIERE rappelle que les dates retenues pour ces trois réunions de concertation sont les suivantes : le 20 décembre à 10h pour la CCPG, le 21/12 à 14h30 pour la CCDP et le 11 janvier à 16h pour la CCPNL.

- Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Mme BEVIERE rappelle qu'une réunion à laquelle participe Mme la Sous-préfète se tient en ce moment même en Préfecture.

Par ailleurs, les services de l'Etat confirment que le CRTE du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais est bien signé par toutes les parties et qu'il sera notifié très prochainement. En parallèle, les services ont commencé depuis cet été à prioriser les projets et à les orienter vers les appels à projets ad hoc (sport, bibliothèque, numérique...). Cette orientation vers les appels à projets se fera également ces prochaines années.

- Bilans carbone des EPCI.

Mme BEVIERE rappelle que les élus ont souhaité, de manière volontaire, engager à minima les trois Communautés de communes dans la réalisation d'un Bilan Carbone. Complémentaire au PCAET, le Bilan Carbone cible réellement le fonctionnement des collectivités. A partir de l'état des lieux, un plan d'actions est travaillé. Ce dernier doit répondre aux problématiques soulevées.

Sur les six structures :

- pour la CCPNL : la collecte de données a été réalisée dans les temps. Elle est complète ; les données ont été traitées ; une présentation a été réalisée auprès de certains salariés. Il est considéré qu'actuellement la CCPNL n'a pas la possibilité d'agir.

- pour la CCDP : la collecte de données a été réalisée dans les temps. Elle est complète ; les données ont été traitées. La CCDP a mené une action de sensibilisation en interne et semble intégrer la démarche dans le volet Développement Durable de sa feuille de route.

- pour la CCPG : la collecte de données est en cours et incomplète ; les données ont été partiellement traitées.

- pour le SITOMAP : la collecte de données a été réalisée dans les temps. Elle est complète ; les données ont été traitées.

A ce jour, pas de retour sur le rendu ou sur une possible présentation.

- pour l'Office de tourisme : la collecte de données est en cours.

- pour le PETR : la démarche est finalisée.

Compte tenu de ces informations, la Présidente interroge les membres du Bureau sur la suite de la démarche, avec deux possibilités. La première consiste à poursuivre les états des lieux et travailler à des programmes d'actions. La seconde option consiste à abandonner les démarches.

M. GUERINET propose que les structures volontaires poursuivent leur démarche, sans les afficher dans le cadre du PCAET de territoire.

**Après échanges, les membres du Bureau s'accordent pour une poursuite volontaire, sans obligation de finalisation.**

Mme BEVIERE invite cependant les élus à utiliser les données remontées, afin d'optimiser les résultats.

- Date du prochain Bureau.

Il est proposé le jeudi 27 janvier à 18h.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h25.

**Monique BEVIERE, Présidente**